# FORMULAIRE-TYPE DE RÈGLEMENT DE TOURNOI

# Formulaire destiné à faciliter la rédaction par les clubs et l'examen par le D.Y.F. des Règlements de tournois

IL EST RAPPELÉ QUE LES RÈGLEMENTS DOIVENT ETRE SOUMIS AU D.Y.F AU PLUS TAR
UN MOIS AVANT LA DATE DES TOURNOIS.

Le	(nom du club) organise les	(Dates) sur son
terrain		(nom et adresse du stade)
un tournoi d'équipes	(catégories des	joueurs), doté d'une coupe d'une
valeur de	(indiquer valeur et nom éventue	el du challenge).

Ce tournoi sera disputé sous les Règlements de la F.F.F. et de la L.P.I.F.F., les joueurs participants devront obligatoirement être licenciés pour la saison en cours pour le club qui les présentera (en cas d'exception à cette règle, spécifier que les joueurs étrangers aux clubs engagés devront néanmoins être licenciés à la L.P.I.F.F. et munis de l'autorisation de leur club).

## **MODALITES DE LA COMPÉTITION**

(Nombre d'équipes, mode de classement, durée des matches, cas de score nul, limitation éventuelle du nombre de joueurs pouvant prendre part au tournoi).

A préciser pour le club organisateur, étant rappelé à celui-ci :

- que le temps total de jeu pour 1 journée ne peut dépasser la durée réglementaire d'1 match de la catégorie des joueurs participants ;
- que seuls les seniors peuvent disputer des prolongations dont le maximum est de 30 minutes (en cas de match nul, les autres catégories devront être départagées par un autre moyen : corners, tirs au but à tirer, moyenne d'âge, tirage au sort) ;

## PARTICULARITÉS EVENTUELLES

### A préciser par le club organisateur :

- modalités d'engagement ;
- tirage au sort des matches, heures et ordre de matches ;
- attribution définitive de la coupe (possibilité étalement sur plusieurs saisons) ;
- demande év entuelle d'arbitres off iciels ;
- mise à disposition par les clubs participants d'arbitres ou d'arbitres assistants ;
- établissement de f euilles de m atches ;
- nombre de l aissez-passer et d'inv itations ;
- cas des joueurs exclus du terrain ;
- sanctions en cas de forfait ;
- participation d'équipes étrangères (autorisation à solliciter du Comité de la L.P.I.F.F. via D.Y.F. sauf pour les clubs de D.H., CF 3 et CF 4, dont la demande d'autorisation est à adresser directement à la F.F.F.).

### **LITIGES**

Tous les litiges seront jugés (éventuellement) par une Commission désignée par le club organisateur et de toute manière en dernier ressort par le D.Y.F.

Les tournois seront homologués sous réserves que les clubs en présence n'aient pas de match officiel à disputer à la date des dits tournois.